



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

ARRETE MUNICIPAL N° 2023/AR/N°005
Portant délégation spéciale et temporaire de signature

Le Maire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois n° 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2122-18,
- Considérant l'éloignement du Maire-adjoint de la commune le **28 juin 2023**.

ARRETE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Maire-adjoint Gilles FARRUGIA, délégation spéciale est donnée à Roger BOIS, Adjoint au Maire, pour une visite de sécurité dans les locaux de l'Hotel Appart City et du Quartier Gabriel.

Article 2 : La présente délégation est consentie, sans qu'il soit besoin de la rapporter, pour la période stipulée **du mercredi 28 juin 2023**.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
le 16 juin 2023

Notifié le : 20/6/2023
L'Adjoint au Maire
qui l'accepte,

Roger BOIS



Le Maire-Adjoint,

Gilles FARRUGIA